

**République Française**  
**MAIRIE DE BALBIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 2 JUILLET 2024 à 20h**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20240702-DM46-2024-07-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

Date de la convocation : 25/06/2024

Date d'affichage : 25/06/2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	18	22

**L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet, à vingt heures**, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 25/06/2024.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - M. Jean Marc VOLLE - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - Mme DURON Josette - M PONCET Marc - MME FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe - M YENIL Etienne - Mme BLANCHARD Claude - - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina

**Pouvoirs déposés** : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise - Mme VERPY Evelyne donne pouvoir à M CHOMAT Pascal - Mme CHABANNE Christelle donne pouvoir à Mme TRIOMPHE Christine - Mme PALMIER Catherine donne pouvoir à M NAULIN Jean Yves.

**Excusée** : Mme PERRIN Cécile

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CARTON Marie Claude

**Objet : Adjudication marché travaux de voirie**

M. le Maire expose

Le vendredi 17 mai dernier, une consultation a été lancée pour des travaux de voirie détaillés comme suit :

- Tranche ferme répartie en trois secteurs d'intervention (144 732€ HT) :
    - o Généralités : 5 800€ HT
    - o Aménagement du carrefour entre les routes Départementales n°1 et n°82 : 29 485€ HT
    - o Aménagement du plateau Rue du Nord/Rue de l'industrie : 49 182€ HT
    - o Aménagement du plateau Chemin de Montagne/Rue de l'industrie : 60 265€ HT
  - Tranche Optionnelle 1 (81 455€ HT) :
    - o Aménagement d'un cheminement piéton Rue de l'industrie : 81 455€ HT
  - Tranche Optionnelle 2 (30 043€ HT) :
    - o Aménagement d'un cheminement piéton Chemin de Montagne : 30 043€ HT
- Estimation globale : 256 230,00€ HT

Il est précisé que l'ensemble de ces travaux ont fait l'objet de demandes de subventions. Certains sont inclus dans les aides obtenues pour les travaux rue de l'Industries sur des assiettes de financements variables selon les

financeurs.

Les entreprises ont eu jusqu'au 7 juin midi pour répondre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 juin à 11h pour entendre l'analyse du maître d'œuvre, le cabinet réalités.

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

- Colas France – agence TPCF à Montrond les Bains
- Eurovia – Agence de Roanne

Les prix proposés à la commission étaient indiqués comme suit :

Décomposition des tranches	ESTIMATION	EUROVIA	COLAS
Tranche Ferme	144 732,00 €	133 621,00 €	143 417,50 €
Tranche Optionnelle 1 : Cheminement Piéton Rue de l'Industrie	81 455,00 €	62 656,00 €	85 250,00 €
Tranche Optionnelle 2 : Cheminement Piéton Chemin de Montagne	30 043,00 €	23 611,00 €	34 301,00 €
<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>256 230,00 €</b>	<b>219 888,00 €</b>	<b>262 968,50 €</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>51 246,00 €</b>	<b>43 977,60 €</b>	<b>52 593,70 €</b>
<b>MONTANT TTC</b>	<b>307 476,00 €</b>	<b>263 865,60 €</b>	<b>315 562,20 €</b>

Après analyse, le maître d'œuvre a proposé les notes suivantes :

			Notation des critères			
Entreprise candidate	Prix des prestations € H.T.	Analyse du mémoire technique	1 Valeur technique sur 60	2 Prix des prestations sur 40	Note finale sur 100	Cl
<i>Estimation maîtrise d'œuvre : 256 230,00 € H.T</i>						
COLAS	262 968,50 €	RAS	48,00	32,16	80,16	2
EUROVIA	219 888,00 €	RAS	45,00	40,00	85,00	1

A l'issue, un choix a été fait par la commission. Il est proposé d'adjuger ce marché à l'entreprise Eurovia pour un montant de 219 888 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adjuge le marché à l'entreprise Eurovia pour un montant de 219 888 € HT.

Autorise M. le Maire à signer les documents qui en découleront.

Secrétaire de séance  
Mme Marie Claude CARTON

Monsieur Gilles DUPIN  
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,  
Copie certifiée conforme  
A Balbigny, le 02/07/2024


